Bourse communale & bons collège

Pour aider les parents béthunois, la Ville de Béthune délivre deux aides financières : les bons des collèges et la bourse communale.

La Bourse communale

La bourse communale est accordée aux parents des élèves qui habitent Béthune:

- Si l'enfant fréquente le collège ou le lycée, public ou privé
- Si l'enfant est scolarisé dans l'enseignement supérieur
- S'il suit une scolarité par correspondance pour raisons de santé (justificatifs médicaux à l'appui)
- Si l'enfant, lycéen ou étudiant, vit seul et est domicilié à Béthune

SOURD OU MALENT
1 CLIC

L'octroi de cette bourse est soumis à un barème de ressources calculé à partir du revenu brut global de l'année précédente.

Les montants de la bourse communale sont soumis au vote du Conseil Municipal chaque année.

La campagne se déroule de février à fin avril.

Les Bons des collèges

La Ville accorde aux élèves béthunois entrant en sixième aux collèges Paul Verlaine et George Sand de Béthune, un bon d'achat valable dans toutes les librairies papeteries de Béthune, destiné exclusivement à l'achat de fournitures scolaires.

Le montant de ce bon est soumis au vote du Conseil Municipal chaque année.

La distribution des bons des collèges se tient dans la semaine précédant la rentrée scolaire.

ACTUALITÉS

CULTURE, PATRIMOINE

Journées Européennes du Patrimoine

CULTURE, PATRIMOINE

Il était une fois le Pas-de-Calais libéré

Enquête publique - Déclassement du

PROPOSER UNE ACTUALITÉ
S'ABONNER
TOUTES LES ACTUALITÉS